

Procès-verbal de la séance du conseil municipal extraordinaire

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 02 juin 2025 de 18h00 à 18h41

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, PORTE Georges, ROUSSEaux Catherine et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : BERTEaux Liliane ayant donné procuration à ROUSSEaux Catherine, BIERI Patrice, MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc, MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à DÉsirANT Françoise, MOLINIER Denis ayant donné procuration à PORTE Georges et PERRIN Céline ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

Secrétaire de séance : PORTE Georges

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion avec Monsieur Moineau, il est possible de trouver différents moyens de financements pour les travaux de l'église bien que la commune ait les fonds nécessaires à la réalisation de ceux-ci.

Il est important que le conseil municipal se positionne rapidement sur ces possibilités. Il est rappelé que la commune peut faire appel aux assureurs, aux organismes financiers, associations, la Région et le Département mais aussi à la Fondation du Patrimoine. La commune doit signer une convention avec la Fondation du Patrimoine qui récolterait les fonds et aiderait la commune à organiser des manifestations pour récolter des fonds. En contrepartie, la Fondation du Patrimoine prélèverait 6% du montant total des fonds récoltés.

Les animations seront gérées par la commune en appui avec la Fondation du Patrimoine (ex : concert (un accord de principe a été donné par l'Harmonie de Saint-Germain), dédicace de tuiles...)

Il est rappelé que les donateurs pourront déduire 75% pour les premiers 1 000€ de dons sur leur prochaine déclaration de revenus.

Monsieur Frapart présente un document qui retrace l'histoire de l'église d'Écury et qui pourra servir aux diverses demandes de subvention.

Une commission spéciale va être créée afin de gérer ces manifestations dont Madame Désirant, Madame Rousseaux, Monsieur Frapart, Monsieur Porte feront partis. Certains points seront à confirmer avec la Fondation du Patrimoine.

Après délibérations, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation du patrimoine et à solliciter des subventions pour financer ce projet avec 13 voix pour.